

Délibération
n°2026.010R

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Nombre de
Conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 1
Votants : 15

Objet:
**Création des postes
d'Adjoints au Maire**

L'an deux mil vingt-six, les vingt mars, à dix-sept heures
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Étaient présents : CARMELLINO-DIBON Bruno, CARMELLINO-DIBON
Claire, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian,
FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, GUILLIER Vincent, JALBY Jean-
Paul, LAPORTE Alexandre, MAZOUZ Josiane, NOEL Patrick, PETIT Jean-
Pierre, THOMAS Corine.

Absents avec procurations :

Mme FLEURIER Lynda a donné procuration à M. PETIT Jean-Pierre.

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. LAPORTE Alexandre

Annule et remplace la précédente délibération 2026-010 transmise le 23 mars
2026 pour erreur matérielle (faute de frappe sur l'effectif présent)

Le Président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et
L.2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un
adjoint et au maximum de quatre Adjoints (30 % de l'effectif
légal du conseil municipal).

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures,
la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints au maire.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

DÉCIDE la création de quatre (4) postes d'Adjoints au Maire.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 20 mars 2026
le Maire, Christian DELESGUES

Le Maire, Christian DELESGUES
Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 23 mars 2026

le Secrétaire, M. LAPORTE Alexandre